

INFO'TRAME

LETTRE D'INFORMATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



EDITO

Concilier économie et écologie, préserver notre cadre de vie, tels sont les défis que relève au quotidien le Parc. Ainsi pour l'avenir de notre territoire, le Parc s'engage dans la Trame Verte et Bleue, projet ambitieux. Il aidera les communes, les habitants, les acteurs locaux à garder un équilibre ainsi qu'une vision commune du développement de nos espaces. Restons maître de notre cadre de vie. Agissons ensemble !

Christian Branle, *Président*
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient



LA TRAME VERTE ET BLEUE EST UNE
DEMARCHE QUI PORTE UNE AMBITION FORTE
ET STRUCTURANTE : CELLE D'INSCRIRE LA
PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES
DECISIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
NOTAMMENT DANS LES SCHEMAS DE
COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ET DANS
LES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU).

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable
et de la mer- 2010

**UN PROJET POUR UN DEVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE DU PARC**

LA TRAME VERTE ET BLEUE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une toile de vie à intégrer aux projets de territoire.

Le Paysage tel que nous le connaissons est composé d'une mosaïque de milieux naturels ou semi-naturels : Prairies, forêts, cours d'eau, pâturages, cultures, bocages, jardins.... Au cours d'une journée, d'une année ou d'un cycle de vie, les animaux mais aussi les végétaux utilisent tour à tour ces différents éléments paysagers pour s'alimenter, se reproduire, se reposer ou passer l'hiver.



De précieuses connexions naturelles

Cependant, les activités humaines, l'urbanisation et l'augmentation des surfaces d'agriculture intensives tendent à fragmenter ce paysage. Les habitats se morcellent en unités de plus en plus petites parfois jusqu'à disparition.

Lorsque ces espaces de vie deviennent trop petits, trop éloignés les uns des autres et qu'entre eux les obstacles se multiplient, les espèces animales et végétales ne peuvent plus vivre et se déplacer sereinement sur le territoire. Leur chance de survie diminue alors fortement.

La recherche d'un équilibre

Pour éviter cela il est important de maintenir des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques suffisamment nombreux et connectés entre eux.

C'est là tout l'objet de la Trame verte et bleue qui cherche à limiter la perte de la biodiversité en prenant en compte les continuités écologiques dans les projets de développement du territoire.

EN SAVOIR +

Site ressource Trame verte et bleue :
www.trameverteetbleue.fr

LES MOTS DE LA TRAME ...

Réservoirs de Biodiversité :

« Il s'agit de zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (Reproduction, alimentation, abris... »

>Egalement appelés cœur de Nature.

Corridors écologiques :

« Il s'agit des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. »

> Egalement appelés corridors biologiques.

Continuités écologiques :

« C'est l'association des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques »

Trame verte et bleue :

« Elle est constituée de l'ensemble des continuités écologiques. »

« La Trame verte et bleue inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides...). Ces deux composantes forment un tout indissociable.... »

Définitions extraites du livret « La Trame verte et bleue en France métropolitaine ».

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - 2010

LA TRAME VERTE EST UN ENGAGEMENT FORT
DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT



LA TRAME SUR LE PARC

En 2012, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a lancé son programme d'action Trame verte et bleue : une nouvelle dynamique en faveur de l'intégration de la biodiversité au projet du territoire.

Dans la continuité de la Charte

La charte est le document fondateur et structurant de l'identité et des missions du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. En y adhérant, les communes du Parc ont affirmé leur volonté de développer le territoire selon une vision partagée, une conception commune. Elles se sont engagées à maintenir et développer un dynamisme local, à accueillir les visiteurs et les nouveaux habitants tout en valorisant durablement les ressources du territoire, en préservant un cadre de vie de qualité et un patrimoine naturel riche et diversifié. Cette charte affirme la volonté du Parc de prendre en compte le principe de continuité écologique dans les questions d'évolutions territoriales et urbaines.

La préservation des espaces naturels indispensables à la vie et à la circulation de la biodiversité est donc déjà au cœur des préoccupations du Parc et de son service environnement depuis de nombreuses années. Le programme Trame verte et bleue s'inscrit donc avec logique dans cette démarche, à la recherche d'un équilibre et d'une complémentarité entre biodiversité et développement territorial.

« La prise en compte des corridors écologiques suivant un principe de continuité adapté aux besoins de la faune sauvage devra être respectée. »

Article 31 de la Charte du PNRFO.

La Trame verte et bleue, un élément à part entière du SCoT du Parc.

Afin d'aider les élus dans leur prise de décision en terme, d'aménagement et de développement de leur commune, un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est actuellement en cours de réalisation sur le Parc. Il s'agit d'un véritable projet de territoire, commun à tous, et dans lequel les questions d'environnement, de patrimoine paysager et naturel ont toute leur place.

Pour cette raison, la Trame verte et bleue sera intégrée au futur SCoT et déclinée dans les différents documents le constituant. De cette manière, elle constituera un outil complémentaire et opérationnel pour la planification pour l'aménagement durable du territoire du Parc mais aussi des communes.

Inclure les continuités écologiques au projet du territoire, c'est avoir une longueur d'avance, c'est inscrire les initiatives naissantes dans une dynamique respectueuse du paysage du cadre de vie et du cycle de vie des espèces.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), sont des documents de planification à l'échelle intercommunale. Ils fixent les axes de priorité et les objectifs partagés dans l'organisation future du territoire dans une perspective de développement durable.



2012, ANNEE DE LANCEMENT !

Après plusieurs années de préfiguration, le Parc lance son programme d'action Trame verte et bleue.

- L'année 2012 a été consacrée à l'étude, à la cartographie des continuités écologiques du territoire pour l'intégration de ce réseau naturel dans le SCoT du Parc en début d'année 2013.

- Une fois cette étape achevée, le Parc s'engagera activement auprès des communes et des particuliers afin d'apporter conseils et assistance technique dans la prise en compte et la déclinaison de la Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme et les projets de territoire.

UN PROJET CONSTRUIT EN CONCERTATION

Pour la mise en place de sa Trame verte et bleue, le Parc sera assisté par le Bureau d'étude spécialisé BIOTOPE, chargé de la synthèse des informations environnementales et de la définition des différents éléments de la Trame.

Cependant, que ce soit pendant la phase d'identification du réseau écologique, dans l'intégration de cette trame au projet de SCoT ou dans sa déclinaison, une large concertation avec les acteurs impliqués dans la politique et l'aménagement du territoire est indispensable.

Un comité technique

Composé de naturalistes locaux, de partenaires scientifiques, de techniciens de terrain, de partenaires administratifs et financiers et des agents du Parc, ce comité va apporter l'expertise nécessaire à la phase d'étude ainsi que des avis d'ordre méthodologiques et techniques. Il sera consulté par le bureau d'étude et le Parc à différents moments clés de la définition de la Trame.

Un comité de suivi

Un comité de suivi rassemblant des élus des communes du Parc, des représentants des services de l'Etat, les partenaires administratifs et financiers, des membres du comité de suivi du SCoT et l'agence d'urbanisme AUDART, a été constitué. Ce collectif a pour objectif d'apporter sa vision du territoire, de définir et de hiérarchiser les enjeux à prendre en compte dans l'élaboration de la Trame verte et bleue. Il travaillera également sur les modalités d'intégration de cette trame au SCoT.

Une consultation de l'ensemble des communes du Parc

Le bureau d'étude BIOTOPE a été mandaté par le Parc afin de consulter, via un questionnaire, l'ensemble des communes du Parc sur les enjeux et les problématiques liées à la mise en place de la Trame verte et bleue. Les avis ainsi récoltés serviront à orienter le travail de définition et de déclinaison de la Trame.

EN SAVOIR +

Site du PNRFO :
<http://www.pnr-foret-orient.fr/>

QUELQUES DATES CLES :

- **MARS 2012** : InfoParc Trame verte et bleue.
- **JUILLET 2012** : Premières réunions des comités technique et de suivi.
- **DECEMBRE 2012** : Intégration de la trame globale au SCoT.
- **FEVRIER 2012** : Cartographie finale de la Trame verte et bleue.
- **AVRIL 2013** : Présentation des fiches actions de la stratégie d'action.
- **JUIN 2013** : finalisation de l'étude.
- **ET AU DELA** : assistance du Parc à la déclinaison de la trame...



La Trame verte et bleue est une action du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient réalisée grâce au concours financier et technique de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la Région Champagne Ardenne.

Contacts : Pascale Larmande, Chargée du projet TVB, 03 25 40 04 12
pascale.larmande@pnrfo.org

Réalisation : H. Collet, P. Larmande / PNRFO
Impression : La Renaissance, avril 2013
Crédit photos : P. Bourguignon, C. Tomasson, A. Villaumé, B. Lambomez, C. Najean.
Illustrations : H. Collet

